

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des services publics et des ressources naturelles présente son cinquième rapport, que voici :

Le Comité s'est réuni le mercredi 19 juillet 2000, à 18 h 30 et le jeudi 20 juillet 2000, à 18 h 30, dans la salle 255 du palais législatif, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.

Le Comité a entendu les exposés des personnes mentionnées ci-après sur les projets de loi suivants :

(N^o 5) — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune/The Wildlife Amendment Act*

Peter Kalden	particulier
Ken Overby	Manitoba Bison Association
Mervin Farmer	particulier
Randy McRorie	particulier
Lloyd Lintott	Manitoba Wildlife Federation
Graham Wyatt	particulier
Edwin Harms	Manitoba Elk Growers Association
Dunstan Browne	The Avicultural Advancement Council of Canada
Dennis Saydak	particulier
Sheldon Willey	particulier
Dwain Lawless	M.R. de Rossburn
Garry Tolton	Manitoba Farm Animal Council
Jeannie Sasley	particulier
Tracy Bell	particulier
Mike Crawford	Manitoba Canary And Finch Club
Yvonne Rideout	Keystone Agricultural Producers

Présentation écrite :

(N^o 5) — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune/The Wildlife Amendment Act*

Audrey Stoski Wilson River Bison

Le Comité a examiné le projet de loi n^o 5 — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune/The Wildlife Amendment Act* — et a convenu d'en faire rapport avec l'amendement suivant :

MOTION

Il est proposé d'ajouter, après l'article 1 du projet de loi, ce qui suit :

Objet du projet de loi

1.1 La présente loi a pour objet de régler la chasse aux animaux de la faune vivant en captivité sans pour autant porter atteinte au partage des responsabilités au sein du gouvernement du Manitoba en ce qui a trait à la réglementation concernant les animaux et les activités qui y sont liées.

Le présent rapport vous est respectueusement soumis.

La présidente,

Linda ASPER

Salle de comité

Le 20 juillet 2000